

DÉCLARATION DES VOLONTAIRES



NOUVELLE PROCÉDURE

L'obtention de l'aide à l'accompagnement des volontaires à hauteur de 80€/mois/jeune évolue !

C'est quoi ?

L'accompagnement des volontaires dans la réalisation de leur service civique est dans la majorité des cas assuré par la fédération départementale de la ligue de l'enseignement.

Toutefois, si vous le souhaitez, le comité UFOLEP peut être en charge de cet accompagnement.

La mise en place de celui-ci demandant une implication forte des comités, des modalités financières spécifiques sont prévues :

80€/mois/jeune seront versés au comité.

20€/mois/jeune seront versés à la fédération départementale de la ligue

Démarche à réaliser

Lors de la prise de contact avec la ligue de l'enseignement, vous les prévenez de votre choix :

Choix 1 : Le comité UFOLEP accompagne et recevra les 80€/mois/jeune

Choix 2 : La fédération départementale de la ligue accompagne et recevra les 80€/mois/jeune

Dès lors que le choix 1 est retenu, il faut absolument déclarer les volontaires accompagnés au plus tard **dans le mois qui suit la signature du contrat** via le [google FORMS](#) dédié à cet effet.

Il est uniquement nécessaire de déclarer les jeunes que le comité accompagne.

Le listing sera ensuite vérifié et mis en paiement au regard des infos saisies et de la durée de la mission du ou des jeune.s accompagnés.

Renseigner ce formulaire pour obtenir la prise en charge : [ICI](#)

Personnes à contacter :

Jennifer ARRETEAU – jarreteau.laligue@ufolep.org – 01 43 58 97 70